

*PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE*

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-015/10-20

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- QUE le Conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 10 février 2021, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- QUE le règlement numéro U-015/10-20 a pour objet d'autoriser l'usage fourrière et refuge pour animaux dans la zone industrielle I-5 située dans le secteur de Petit-Pabos.
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Grande-Rivière, ce 17^e jour du mois de février 2021 (17/02/2021)

Marilyn Morin, Greffière
Ville de Grande-Rivière